

**Comité interdépartemental  
sur l'intégration européenne**

Berne, le

Au Conseil fédéral

**Recommandation  
concernant une demande d'adhésion de la Suisse à la CE**

Monsieur le Président de la Confédération,  
Messieurs les Conseillers fédéraux,

Réunis le 21 mai pour discuter du résultat de la dernière rencontre ministérielle conjointe des pays de l'AELE et de la CE, nous sommes parvenus à la conclusion que l'EEE, dont la configuration est aujourd'hui fixée définitivement dans tous ses éléments essentiels, ne peut plus représenter pour la Suisse une solution durable de politique d'intégration, mais tout au plus une solution transitoire. Les conditions institutionnelles dans lesquelles la Suisse serait placée dans l'EEE ne lui donneront que des possibilités limitées de défendre ses intérêts vis-à-vis de la CE et de participer à la construction européenne. Plusieurs d'entre nous sont d'avis que cette solution transitoire EEE ne nous apporte aucun avantage vraiment décisif par rapport à une situation de statu quo dans laquelle la Suisse mènerait une politique d'intégration active axée sur un objectif d'adhésion.

Le Comité est unanime à considérer que la seule voie dans laquelle nous pouvons engager notre politique d'intégration durablement est celle d'une adhésion à la CE. Le contexte européen a changé : la CE a connu depuis quelque temps une évolution telle que l'influence qu'elle exerce sur la formulation des politiques des Etats européens non membres et sur leur conduite à son égard est devenue déterminante. Il est de moins en moins possible pour eux de se soustraire à la pression communautaire. La tendance de la CE à imposer une satellisation contractuelle aux Etats qui veulent se rapprocher d'elle s'est accentuée. Nous constatons que :

- la CE est inflexible à la table de négociation parce qu'elle tient à préserver pleinement son autonomie de décision, son processus d'intégration et la spécificité du droit communautaire;
- la CE a accentué sa tendance à vouloir systématiser et globaliser ses relations avec les Etats européens non membres qui veulent se rapprocher d'elle. Dès lors, la possibilité pour eux de développer avec la CE des relations qui tiennent compte de leurs intérêts spécifiques et préservent leur autonomie est sérieusement réduite;

- la CE tend désormais à obliger les Etats européens qui veulent se rapprocher d'elle à développer leur coopération avec elle sur la base de l'harmonisation de leurs droits par rapport au droit communautaire. Il est dès lors devenu impossible, comme le montre l'expérience EEE, de conclure avec la CE des accords fondés sur le principe de l'égalité des Parties contractantes.

L'adhésion à la CE est donc devenue un objectif nécessaire, d'autant plus important et urgent que le moment où plusieurs Etats, notamment certains Etats membres de l'AELE, vont adhérer à la CE se rapproche. Avec ou sans EEE, la Suisse va dans peu d'années se trouver isolée en Europe occidentale et à la merci de se voir imposer, en cas d'adhésion, un statut de neutralité que l'Autriche et la Suède, voire même la Finlande, auront négocié sans elle.

L'adhésion nous apportera des avantages décisifs :

- une intégration pleine et entière au grand Marché de 1992 (dans une plus large mesure que par l'EEE) et une participation sur pied d'égalité aux décisions concernant l'évolution ultérieure du grand Marché;
- notre participation sur pied d'égalité à une institution en passe de devenir, par la réalisation progressive de l'Union économique et monétaire et de l'Union politique, l'instance où vont se prendre les décisions les plus importantes sur l'établissement d'une nouvelle architecture européenne et où, par conséquent, va se déterminer notre propre avenir, tant sur le plan économique que politique;

Les coûts et les risques liés à une adhésion à la CE ne sont pas hors de proportion:

- le prix institutionnel que nous aurions à payer en cas d'adhésion ne sera pas beaucoup plus élevé que celui que nous avons déjà accepté, en principe, à propos de l'EEE. L'adhésion ne va pas limiter les compétences de l'Assemblée fédérale et du Tribunal fédéral ainsi que l'exercice de la démocratie directe et du fédéralisme beaucoup plus strictement que l'EEE;
- la disparition de l'antagonisme Est-Ouest a enlevé beaucoup de son acuité au problème que pourrait soulever une adhésion à la CE sous l'angle de la neutralité, y compris à une CE en marche vers l'Union politique. La CE n'est plus perçue comme le bras économique de l'OTAN;
- la perte d'autonomie que va entraîner l'adhésion (vote à la majorité qualifiée, abandon d'une partie importante de notre treaty-making power, participation au Système monétaire européen, puis à l'Union économique et

monétaire) n'est que relative en comparaison de la situation de dépendance de fait dans laquelle la Suisse va se trouver dans quelques années, avec ou sans EEE. Certes, en adhérant à la CE, la Suisse va lier son sort à celui de la CE, sans retour possible. Mais, n'est-il pas déjà aujourd'hui ?

- les adaptations de nos conditions-cadre économiques dans certains secteurs sensibles (politique à l'égard des étrangers, marché immobilier, politique sociale, droit des sociétés) seront, dans le cas de l'adhésion, de même ampleur que celles que nous avons déjà admises à la table de négociation à propos de l'EEE.
- par contre, les changements que l'adhésion nous obligera à apporter à notre politique agricole seront importants. Mais, d'après les premières estimations de l'étude économétrique du Prof. Hauser, ces problèmes ne sont pas insurmontables. Quant au problème du transit routier, il peut être résolu : l'accord que nous négocions avec la CE pour une durée de 10 à 15 ans, le temps pour nous de résoudre ce problème une fois pour toutes, devrait permettre de lever cet obstacle à une adhésion;

Notre recommandation est que la Suisse revoie l'orientation de sa politique d'intégration et se fixe dès maintenant l'objectif d'adhérer à la CE. Nous sommes d'avis qu'il ne faut plus tarder. Toutefois, le Comité n'est pas unanime sur la question de savoir si le Conseil fédéral devrait annoncer qu'il souhaite déposer la demande d'adhésion à relativement bref délai ou à plus long terme.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette lettre et vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la Confédération, Messieurs les Conseillers fédéraux, l'assurance de notre haute considération.

- M. le Secrétaire d'Etat F. Blankart, DFEP, Co-Président
- M. le Secrétaire d'Etat K. Jacobi, DFAE, Co-Président
- M. Ch. Risch, DFI
- M. le Sous-Directeur O. Jacot-Guillarmod, DFJP
- M. B. Marfurt, DMF
- M. le Directeur U. Gygi, DFF
- M. le Secrétaire général F. Mühlemann, DFTCE

Confidentiel

**BUREAU DE L'INTÉGRATION DFAE/DFEP**

777.231.16 - sal/mol

Berne, le 27 mai 1991

- Staatssekretär F. Blankart, Co-Präsident
- Staatssekretär K. Jacobi, Co-Präsident
- EDA: Herrn Botschafter M. Krafft (NG V)
- EDI: Herrn Ch. Risch, Gen. Sekretariat
- EJPD: Herrn Vizedirektor O. Jacot-Guillarmod
- EMD: Herrn B. Marfurt, pers. Mitarb. Dept. chef
- EFD: Herrn Direktor U. Gygi
- EVD: Herrn Botschafter S. Arioli (NG I)
- EVED: Herrn Generalsekretär F. Mühlemann
- BK: Herrn Vizekanzler A. Casanova
- BIGA: Herrn Direktor K. Hug, (NG III)
- BAWI: Herrn Botschafter M. Baldi, (NG II)
- IB: Herrn Botschafter J. Kellenberger  
Herrn R. Bärffuss (NG IV)
- Schweiz. Mission bei den EG, Brüssel
- Schweiz. Delegation bei der EFTA und beim GATT, Genf

Kopie z.K.: - IB: alle Mitarbeiter  
- BAWI: jek, pur, gir, zos  
- EDA: SIN, LA, DY, HMG, CD

**Recommandation au Conseil fédéral concernant une demande d'adhésion de la Suisse à la CE**

Suite à la décision du Comité interdépartemental du 21 mai, nous avons préparé un projet de recommandation du Comité - un signataire par Département - au Conseil fédéral concernant une demande d'adhésion de la Suisse à la CE.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire connaître votre avis à ce sujet jusqu'au 1er juin au plus tard.

Nous vous remercions de votre collaboration.

BUREAU DE L'INTEGRATION DFAE/DFEP

*Jakob Kellenberger*  
(Jakob Kellenberger)

Annexe mentionnée.